

Contribution à l'enquête publique

du projet éolien « Les Quatre Chemins »
sur les communes de Balledent et Châteauponsac

À l'attention de M. le Président de la Commission d'Enquête

MME DUDOGNON Edith
2 Le Montillon
87 290 CHATEAUPONSAC

Je m'oppose à ce projet et demande aux autorités compétentes de refuser l'autorisation de son implantation en raison de :

☹ La saturation du territoire par une multitude de projets éoliens dont celui-ci fait partie qui transforment l'équilibre d'une campagne préservée avec un mitage industriel portant atteinte à son attractivité (tourisme et nouveaux habitants).

☹ La trop grande proximité des habitations induisant des nuisances sonores et visuelles portant atteinte au cadre de vie de la population.

☹ L'atteinte au paysage bocager accueillant une biodiversité préservée (chauves-souris, oiseaux, destruction des milieux naturels) qui caractérise ce territoire.

☹ L'atteinte aux monuments historiques et aux sites remarquables de ce pays.

☹ La perturbation d'un important couloir migratoire

☹ La perte de valeur des biens immobiliers

Commentaire éventuel :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Il n'est pas admissible que les paysages du Haut-Limousin puissent être saccagés sciemment, définitivement et en toute impunité par les promoteurs avides et irresponsables, au simple motif d'un profit rapide qui viendrait s'ajouter à la longue liste des méfaits liés aux quelques 8000 aérogénérateurs déjà installés en France :

- Technologie dépassée : au-delà de quelle force de vent le générateur offre-t-il un rendement correct ? Au delà de quelle force de vent le rendement n'est-il plus correct ?
- Bétonnage intensif : quel sont les risques de pollution des sols ? Le bétonnage ne contribue-t-il pas à l'imperméabilisation des sols ? Qu'est-il prévu pour la remise en état du site après démantèlement ?
- Risque sanitaire pour les riverains : quelles sont les effets des ondes, de l'effet stroboscopique, du bruit, de la pollution lumineuse nocturne etc.. sur les riverains ?
- Pertes immobilières importantes : qu'est-il prévu pour dédommager les riverains dû à la perte de 40 % de la valeur sur leurs immobiliers ?
- Subventions contestables et revente de l'énergie à qui et à quel tarif ?

- Pollution visuelle qui dégrade notre patrimoine et l'industrie du tourisme Haut-viennois : quelles compensations financières est-il prévues pour les acteurs du tourisme ?
 - Dommages sur l'avifaune : le bétonnage ne détruit-il pas la microfaune du sol ? Est-on sûr que les oiseaux et les chiroptères ne seront pas happés par les pales comme on le voit souvent ? Quelles sont les risques pour les nombreux amphibiens présents dans la zone ?
 - Quasi ignorance du coût de démantèlement à terme : quel-est-il exactement et qui paye ?
 - Pollution par l'enfouissement des pales non recyclables comme cela commence à se faire en Allemagne : où seront situés les sites d'enfouissement ? Qu'est-il prévu pour la pollution des sites ? etc..
- Tous ces problèmes qui font de l'industrie éolienne une imposture.

Par ailleurs et en ce qui concerne l'argument trop souvent invoqué de potentielle « réduction du CO2 grâce aux éoliennes », la particularité de la France en matière d'énergie électrique est d'en assurer déjà une des productions les moins carbonées au monde avec plus de 90 % d'une énergie produite sans émission de gaz à effet de serre : vouloir à grand frais décarboner ce qui est déjà décarboné touche à l'absurde ! Et qui plus est la fabrication, en Chine (appel quasi nul à la main d'œuvre Française) et le transport de ces machines sont une cause à eux seuls d'une très importante génération de CO2 !

Il convient d'ajouter que la nécessité de pallier l'intermittence inhérente aux éoliennes oblige à l'utilisation intensive de centrales à charbon ou à gaz (voir le cas de l'Allemagne), ce qui représente une autre source majeur de CO2. En d'autres termes, plus on installe d'éoliennes, plus on augmente la production de carbone et plus on contribue au réchauffement climatique. C'est l'énorme paradoxe et l'incroyable escroquerie de l'éolien.

En formant le souhait que ces commentaires vous inciteront à formuler un avis défavorable au projet en objet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes meilleures salutations.

Fait à Châteauponsac, le 26/11/2021

Signature

